

AGENDA DES ASSOCIATIONS

Octobre

Sa 04	Ramassage de vieux papiers	Illwald Tennis	
Sa 04 Di 05	Grande fête de la Nature avec exposition artistique de fruits, fleurs & légumes	Ass° Fruits et Nature Nordhouse-Hipsheim	Salle des fêtes Nordhouse
Di 19	Pêche carpe apéro	APPMA	Chalet des pêcheurs
Ve 24	Collecte de sang	Amicale des Donneurs de sang	Salle polyvalente
Sa 25 Di 26	Vente de pommes, poires & chrysanthèmes	Terre sans frontière	La Dîmière
Di 26	Pêche concours grosses truites	APPMA	Chalet des pêcheurs

Novembre

Di 02	Pêche concours grosses truites	APPMA	Chalet des pêcheurs
Je 06	Confirmation	Eglise	Hindisheim
du Ve 07 au Di 09	Calendriers des pompiers	Amicale des sapeurs pompiers	
Di 09	Commémoration de l'Armistice	Mairie	Monument aux Morts
Ma 18	Initiation à l'arboriculture fruitière avec les enfants de l'école de Nordhouse	Ass° Fruits et Nature Nordhouse-Hipsheim	Verger école de Nordhouse
Je 20	Initiation à l'arboriculture fruitière avec les enfants de l'école de Hipsheim	Ass° Fruits et Nature Nordhouse-Hipsheim	Verger Saint-Ludan
Sa 22	Journée de l'arbre : à 14H cours de taille sur fruitiers à noyau	Ass° Fruits et Nature Nordhouse-Hipsheim	Verger école de Nordhouse
Di 30	Marche de Saint-Ludan	800 ans de la mort de St-Ludan	
du Di 30 au Me17.12	Ouverture du marché de Noël	Terre sans frontière	La Dîmière

Décembre

du Sa 06 au Me17	Vente de sapins	Terre sans frontière	La Dîmière
Sa 06	Sainte-Barbe	Amicales des sapeurs pompiers	Chalet des pêcheurs
Di 07	Passage de Saint-Nicolas	Terre sans frontière	

PETITES ANNONCES

◆ Particulier achète tous objets militaires : casques, baïonnettes, poignards, uniformes, insignes, caisses à munitions, bottes, brelages, ceinturons, coiffes, gourdes et tous autres équipements ... Paiement comptant - Discrétion assurée. **Tél : 06 84 50 82 89**
Email : horneckerchristian@free.fr

Vous souhaitez faire paraître une annonce dans le magazine communal, rédigez votre texte en précisant vos coordonnées et envoyez le tout à : mairie.hipsheim@wanadoo.fr ou déposez votre annonce sur papier libre à la mairie.

Pour une parution dans le prochain numéro du Hipsemer, merci de nous faire parvenir votre texte **avant le 1er décembre 2014**.

L'insertion est réservée aux particuliers.

Équipe rédactionnelle : Les membres de la commission « communication - information et site internet »



LE P'TIT HIPSEMER

Les Brèves de Hipsheim

n°14 - Septembre 2014

ÉDITO DU MAIRE



Chers concitoyens,

Le mois de septembre marque traditionnellement une reprise énergique des activités après une accalmie estivale. Il est cependant des années où la sérénité ne préside pas et qui imposent de fait une action continue.

C'est la voie qu'a choisie cette année notre commune désireuse de s'inscrire dans l'avenir avec les meilleurs atouts possibles.

Parmi les projets visibles concrétisés au cours de l'été beaucoup d'entre vous ont certainement constaté, au gré de leurs promenades vers nos étangs, l'Ill ou encore la source, le tennis, le City stade ou celui de football, l'installation d'un portique après le pont de la Wesche.

Longtemps tel usage de contrainte ne fut pas nécessaire dans notre commune alors que chacun maintenait la beauté des lieux par son comportement civique et responsable. Ces derniers mois cependant la donne a changé et le plaisir de se rendre dans ces lieux de loisirs fut gâché.

Le conseil municipal et moi-même avons ainsi décidé d'équiper notre commune d'un portique permettant de maîtriser, autant que faire se peut, le flux de la circulation motorisée dans cette zone naturelle qu'il nous tient à cœur de protéger, de faire respecter et de préserver - pour nous aujourd'hui, pour nos enfants demain.

Je souhaite que l'inconvénient que génère cette installation pour certains soit compensé par le plaisir de

pouvoir profiter de la beauté de cet environnement paisible qui fait de notre commune un endroit où il fait bon vivre.

Notre commune a également profité de l'été pour aménager et mettre à la disposition des familles une aire de jeux dans les jardins du presbytère. Les échos qui nous reviennent des enfants et de parents sont enthousiastes, et le conseil municipal et moi-même nous réjouissons de cet accueil favorable. Je rappelle que le règlement de l'aire de jeux est affiché sur place et qu'il est essentiel pour la sécurité de tous de le respecter.

Vous avez certainement pu observer par ailleurs que les travaux entrepris dans la rue de la Scheer et celle des Alisiers sont à présent achevés. Je vous informe que sous peu, d'autres travaux vont être entamés par l'Électricité de Strasbourg afin d'améliorer la distribution du courant électrique dans l'ensemble du village.

De même, des travaux de mise en conformité de l'école tels l'accessibilité et la sécurité incendie et électrique ont été réalisés durant les congés estivaux.

Ceci nous a ainsi conduit des vacances vers la rentrée. La reprise scolaire s'est déroulée sans accroc dans un climat de nouveauté au regard de la réforme des rythmes scolaires.

Le conseil municipal et moi-même, conscients du chamboulement qu'a suscité cette réforme dans la vie des enfants, des parents, des mamies, des papis, des nounouset dans l'organisation de la vie de notre village, souhaitons que ce bon départ se confirme et que chacun d'entre vous tire le plus grand bénéfice de ce nouveau système.

Antoine Rudloff



Mairie de Hipsheim

16 rue Saint Ludan - 67150 Hipsheim
Tél : 03 88 64 17 45 - Fax : 03 88 64 09 67
E-mail : mairiehipsheim@wanadoo.fr

Accueil du public en mairie :

Lundi : 19h30 - 20h30
Mardi : 14h00 - 18h00
Jeudi : 08h00 - 12h00

Où faire garder vos enfants ?

La rentrée de septembre est généralement le moment où de nombreux changements dans l'organisation familiale interviennent. Peut-être êtes-vous encore à la recherche d'un mode de garde pour vos enfants. Il n'est pas trop tard pour trouver une structure ou une assistante maternelle pour garder votre chérubin pendant que vous travaillez. Pour vous aider dans vos démarches, nous publions la liste des assistantes maternelles domiciliées à Hipsheim. Le village compte également une mini-crèche ainsi qu'un périscolaire.

Liste des assistantes maternelles titulaires d'un agrément *:

Nom	adresse	téléphone
BURCKARD Christine	16 rue de la Scheer	03.88.64.92.11
GSTALTER Patricia	6 Domaine St Ludan	03.88.64.95.46
MATHIS-FRIEH Marie-Christine	21 rue du Fossé	03.88.64.90.02
NOIROT Délia	1 rue de l'Abbé Winterer	03.88.64.91.46
NOIROT Julie	21 rue du Fossé	06.75.53.83.33
SCHMITT Claudia	7 rue du Fossé	06.36.67.04.24
SIEGRIST Josiane	13 rue de l'Abbé Winterer	03.88.64.33.89
MELTZER Clarisse	2a domaine St Ludan	06.29.22.55.33
DEVECI Gulay	4 rue du Noyer	03.88.52.03.62



* source le RAM (Relais des assistantes maternelles) d'Erstein

Micro-crèche Saint-Ludan

Elle est gérée par l'Association Générale des Familles du Bas Rhin.



Nom de la responsable : Camille Vigneau
2a, rue du Relais Postal - Hipsheim
Tél : 03 88 25 63 21
Email : micro.stludan@agf67.fr

Périscolaire Saint-Ludan

Elle est gérée par la Com-Com du pays d'Erstein



Nom de la responsable : Olivia Vigier
2a, rue du Relais Postal - Hipsheim
Tél : 03.88.64.36.90
Email : periscolaire.stludan@cc-pays-erstein.fr

LE POINT SUR LES TRAVAUX

L'ÉCOLE

Dans le cadre du DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques) engagé depuis quelques années au sein de l'école, un état des lieux en terme de sécurité avait mis en exergue un certain nombre de points à revoir.

Régulièrement, des travaux sont réalisés par la municipalité pour améliorer la sécurité. Durant cet été, une nouvelle phase de travaux a été entreprise :

- La porte de la classe de CP située au 1er étage a été élargie;
- L'installation électrique a été remise aux normes;
- Les extincteurs ont été repositionnés, et l'équipe enseignante a bénéficié d'une formation à leur utilisation lors de la pré-rentrée.

LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Pour en finir avec les lignes aériennes, des travaux d'enfouissement du réseau électrique de la commune sont progressivement entrepris. Cet été, les travaux se sont portés sur la rue de l'III.

Et en prévision d'un futur éclairage de la zone allant de la rue de l'III au terrain de football, des gaines vont être posées tout le long de cette voie à partir du 8 octobre. Les mêmes travaux ont déjà eu lieu de la rue du Relais Postal vers Saint-Ludan.

UN PORTIQUE DE GRAND GABARIT

Permettant l'accès des véhicules de moins de 2,20 mètres, le portique à l'entrée de la zone de loisirs est fermé durant les week-end, afin d'éviter aux véhicules de grand gabarit d'endommager la nature en y déversant des remblais et gravats de manière peu citoyenne, mais aussi pour lutter contre les campements illicites.

Muni d'un système ouvrant, ce dernier sera actionné si nécessaire, pour laisser passer les véhicules d'urgence (pompiers et autres), ainsi que les camionnettes venant livrer la salle polyvalente ou le chalet des pêcheurs.

A PROPOS DES GENS DU VOYAGE

Retour sur un événement qui a fait grand bruit dans notre paisible village

Avec une arrivée massive de près de 150 caravanes un dimanche soir vers 20h00, le convoi n'est pas passé inaperçu. Depuis la RD 1083, jusqu'au bout du village, la colonne de caravanes tractées par des voitures parfois rutilantes était impressionnante. Leur destination ? les prés tout juste fauchés situés dans la zone de loisirs d'Hipsheim, à côté des installations sportives et du chalet de pêche, à quelques mètres de la forêt.

La rumeur de leur venue avait percé quelques jours plus tôt, alors que le groupe évangélique devait quitter l'aire de grand passage d'Eschau.

Avec ses un peu plus de 800 habitants, Hipsheim a vu sa population augmenter en quelques heures de 500 âmes. Du jamais vu dans le secteur. Aucune demande de campement n'avait d'ailleurs été déposée au préalable. Seul un repérage avait permis à quelques uns de considérer l'emplacement intéressant. Et le convoi a suivi. Le stationnement sauvage a duré 15 jours.

CE QUE DIT LA LOI :

Depuis la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, chaque département doit mettre en place un dispositif d'accueil pour les gens du voyage. Cette loi, dite loi Besson, prévoit un schéma départemental d'accueil qui détermine notamment les emplacements susceptibles d'être occupés temporairement à l'occasion de rassemblements traditionnels ou ponctuels.

Les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement au schéma départemental. Les communes inscrites au schéma doivent réaliser les aires d'accueil définies par celui-ci dans un délai de deux ans à compter de la publication du schéma. A contrario, l'obligation ne concerne pas les communes plus petites.

Deux catégories d'aires sont à distinguer : les aires d'accueil permanentes et les aires de grand passage. Dans le cadre des aires de grand passage, la durée de stationnement autorisée sur ces sites est fonction des négociations locales mais d'ordinaire de l'ordre d'une à trois semaines.

Des centaines de personnes et la nature pour WC

Le 15 juin, le constat est amer. De nombreux excréments ont envahi la forêt. Jusque loin de l'aire de stationnement, sur les sentiers, dans les fourrés, il a été retrouvé excréments et papiers sous des nuées de mouches. On comprend le mécontentement légitime des chasseurs, car une occupation humaine fait peur aux animaux. Quant aux poissons, ils n'ont pas été épargnés ; des crottes ont longtemps flotté dans les étangs avant de se dissoudre...

Ces agissements posent un problème de salubrité et de santé publique, mais également un véritable souci de sécurité routière dans un village dont les rues n'ont pas vocation à supporter un trafic aussi important avec souvent des vitesses excessives.

Pourtant de gros efforts ont été fournis ses dernières années dans le département par le conseil général pour répondre aux demandes légitimes des gens du voyage. De nouvelles aires d'accueil avec des sanitaires, un accès à l'eau et à proximité des grands axes routiers ont émergé. Le camping d'Erstein est également prêt à accueillir de tels groupes si nécessaire. Pourtant, ce dimanche 1er juin à 20h00, ce n'est pas là que le convoi s'est posé.

Un tel campement dans un petit village comme Hipsheim n'est pas sans conséquences pour les riverains et pour l'environnement.

Mais il y a les lois. Et aussi les autorités étatiques, notamment par la voix de la sous-préfète du Bas-Rhin, qui ne laissent que peu de marge de manœuvre aux petites communes pour s'opposer valablement et efficacement aux campements sauvages.

Qu'en est-il des petites communes ?

La liberté constitutionnelle d'aller et venir impose de permettre aux gens du voyage de s'implanter pendant une durée limitée sur des terrains que les communes leur indiquent, quelles que soient la taille de ces communes et même si elles n'ont pas d'aire permanente d'accueil.

Le temps de séjour minimal accordé par la commune ne peut être inférieur à 48 heures, sauf troubles graves à l'ordre public. Les emplacements désignés doivent être en nombre suffisant compte tenu du transit constaté sur la commune et pourvus des aménagements indispensables, notamment sur le plan sanitaire.

Cette autorisation/tolérance doit être formalisée par la signature d'une convention qui précise les dates d'arrivée et de départ, le nombre de caravanes autorisées et la participation financière des familles au frais de ramassage des ordures et à la fourniture d'eau.

A l'écoute des concitoyens

En raison des troubles causés, de leurs conséquences économiques, sanitaires et environnementales, le maire et son équipe ont aussitôt décidé de faire le nécessaire pour empêcher que se réitèrent de tels débordements. Le conseil municipal a évalué les différentes options, et leurs coûts, avant de donner son feu vert à l'installation d'un portique.

Chacun a bien conscience que cette option ne constitue pas la solution parfaite, mais en attendant que l'État prenne ses responsabilités et agisse pour que les règles de bonne cohabitation reposant sur le respect des biens d'autrui et de l'environnement soit respecté, il n'y en a pas de meilleure.